Faisant suite le HAREM FANTAISISTE, de l'« Excentric Club Madeleinois » s'avère fort drôle

Un " rêve d'opium "

Une vision des MILLE ET UNE NUITS nous arrive. En vérité, on ne peut rêver rien de plus joli, de plus chatoyant que ce groupe aux tons opalins aux soiries jaune amorti et vert d'eau, serties de perles, aux turbans crêmes garnis de plumes. C'est ravisant, tout autant, — et ce n'est pas peu dire — que l'adorable sultane qui rêve, souriante, au centre du groupe sous un dôme de roses.

En suivant les BIGOPHONES DE WATTRELOS font un potin de tous les diables et L'ASSOCIATION PHILANTHROPIQUE DU NORD, au rouge costume de chasse à courre, nous présente une superbe meute de chiens courants et un « sanglier-enfant » empaillé avec adresse. Ce groupe est de premier plan.

Le harem des RISQUONS-TOUT fait, lui aussi, preuve d'invention et de splendeur. Il se pare de la présence d'harmonieuses sultanes que semble guetter de son œil louche d'oiseau de proie notre gigantesque LYDERIC figurant dignement au milieu du cortège ; « Lydéric », géant de Lille a, d'ailleurs, fait toilette neuve et exhibe sur son poing vainqueur un épervier fraîchement empaillé.

Le quatrième lot du cortège

La musique ouvrière LES ENFANTS DE JAURES, d'Auberchicourt, et les mauves cavaliers de la société LES PASSE-PARTOUT, de La Madeleine défilent.

Et voici, avec « LE RÉVEIL DES FLEURS » un véritable enchantement du regard, qui s'annonce, se réalise en beauté. C'est ici vraiment le retour du printemps, un retour où l'on voit de multicolores papillons entourer gracieusement de minuscules corbeilles de fleurs. Et l'on chante l... ces couplets qui célèbrent le printemps et la fécondité de la nature !.

« Si vous voulez entendre
Un récit sans pareil
Le soir venez surprendre
Les fleurs dans leur sommeil
Tout se métamorphose
Que de mots en chanteurs
Quelle charmante chose
Que le rêve des fleurs. »

LA « PROMENADE DES RÉVERBÈRES »

Ceci est un groupe extraordinairement amusant, et d'une originalité incontestable. Des réverbères hauts perchés, miteux, calamiteux, vieillots, se promènent portés par des bonshommes non moins drolatiques. C'est un groupe propre à faire la joie d'un cortège de carnaval et qui défile aux accents de la chanson « Il était une bergère...... »

« L'UNION ACCORDEONISTE SAINT-GILLOISE » fait preuve de belle tenue. Décidément, en fait de défilé, les belges sont des « As ».

LE « RETOUR DE TOKIO », un groupe d'aviateurs triomphants avec au centre, le populaire « Pivolo », a, lui aussi, beaucoup de succès.

LES « GAIS CHIFFONNIERS »

Ça, c'est une trouvaille !.... une vraie et cocasse en diable !.. Un groupe dépenaillé, multiforme, où il y a du clown anglais et du gavroche, quelque chose d'irrésistiblement drôle fait d'envolements de cataoues que l'on jette en l'air, de danses échevelées, d'exacerbement, de folie déchaînée !.. Un refrain joyeux chanté à plein gosier vient encore renforcer l'effet de cette folie en mouvement qui a obtenu sur tout le parcours du cortège un succès considérable :

« Chantons gaiement à pleine voix
Les Chiffonniers n' sont pas des noix
Chantons gaiement à pleine voix
Pour l'amus'ment nous somm' les rois. »

Succédant à ce groupe amusant, les BIGOPHONES DU CUL DE FOUR forment un groupe charmant fait de fraîches jeunesses épanouies, et les VENDANGEURS de Cassel, hotte au dos, nous révèlent une des plus jolies chansons du défilé :

« Ninett', ma Ninette
Viens donc vendanger
Prends ta p'tit' serpette,
Ton gentil panier,
Vois, le soleil brille,
Sous les échalas
Partons ma gentille,
Viens ne tardons pas. »

LA COCARDE DE MIMI PINSON, des Bons Vivants de Saint-Omer est appréciée pour sa gentillesse ; L'UNION PHILANTHROPIQUE MADELEINOISE avec son char de la Charité, pour son harmonieux ensemble, et les PAYSANS DE BRUXELLES pour la vérité de leur reconstitution paysanne de 1850.

Imposant et farouche, PHINAERT géant Lillois figure en fin de ce groupe.

La fin du défilé

LA MUSIQUE MUNICIPALE DE DOURGES, figure en tête du dernier lot, suivie de près par les TAMBOURS DES HURLUS, et leur chef, l'homme à la grosse tête, précédant « Jeanne Maillotte » l'héroïne Lilloise, pendant de Jeanne Hachette à Beauvais.

Des pyjamas blancs et roses, ce sont LES VOLONTAIRES de Bruxelles formant un ensemble attrayant. Dans le tintinnabulement de clochettes d'argent, on y chante la gloire de Lisette :

« Lison puisque te voici Reine,
Reine de grâce et de beauté,
Nous chantons belle souveraine,
Ta jeunesse et ta royauté
Aux éclats de nos cris joyeux
De vivats acclame et salue,
Ton sourire et tes jolis yeux. »

LES BOTTERESSES de Liège, forment un groupe paysan très discipliné, qui se pare en outre de la présence de tout un lot de délicieux bambins.

"Noté" est de la fête

Nos amis de Tournai ne pouvaient pas ne pas évoquer la mémoire du populaire baryton enfant de leur Cité. Sur un char nous avons donc vu apparaître Jean Noté dans ses principaux rôles : « Guillaume Tell, notamment. Une chanson célèbre la gloire du fameux chanteur à la voix de bronze.

LES « PIERROTS MODERNES »

C'est ici une des gloires les plus incontestables du cortège de la Grande Kermesse. Quelque chose de très fin et de très délicat, de fort distingué, offrant le plus charmant coup d'œil qui soit.

Ces pierrots et pierrettes, vêtus de satin noir, aggrémentés de collerettes, de pompons blancs, dansant avec une grâce aisée et simple, sont une fête des yeux. Leurs évolutions nous rappelèrent d'ailleurs singulièrement celles que l'on est accoutumé à contempler au cours du premier acte de « La Périchole », l'aimable opérette d'Orrenbach.

Le défilé se termine par les exercices des JARDINIERS REUNIS d'Obaix Buzet — danses très bien conçues et réalisées — et par le passage de l'HARMONIE PHILANTHROPIQUE de Bruxelles-Molenbeck, en une tenue qui nous évoque singulièrement Mimi, Rodolphe et tous les héros chantés par Murger sous « La Vie de Bohème ». Cet ensemble est certainement un des plus harmonieux du cortège.

LE SOUTIEN d'Esquermes précède joliment — que ce costume noir et vert lumière est donc seyant — sa MAJESTE GAMBRINUS, roi de la Bière.

Enorme, épanoui, le géant flamand, symbole de la boisson qui nous est chère, clôt dignement le défilé de splendeurs que nous révèle la Grande Kermesse. Longtemps encore, soyez-en persuadé Gambrinus sera le véritable roi du pays flamand et c'est pourquoi sa présence s'imposait en fin de ce défilé [illegible]phal.

A travers la ville

Ce fut un énorme, un formidable succès. Aux fenêtres, des grappes humaines s'entassaient, sur les trottoirs, dans les rues, la foule s'écrasait.

Sur la Grand'Place, notamment, l'enthousiasme se manifesta. Parmi les personnalités présentes en cet endroit, nous avons remarqué la plupart des adjoints et des conseillers municipaux de Lille. Comme de coutume, les groupes participant au cortège exécutèrent leurs principaux exercices en cet endroit.

L'itinéraire parcouru par le cortège fut le suivant : Boulevard Papin, place Simon-Volant, rues de Paris, de Ban de Wedde, des Augustins, Saint-Genois, du Priez, place de la Gare, rue Faidherbe, place du Théâtre, boulevard Carnot, rue de la Clef, place des Patiniers, rues des Chats-Bossus, de la Grande-Chaussée, de la Bourse, Grande-Place (le tour) rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République.

Sur les "podiums"

Place de la République, ce fut, en ordre parfait la dislocation prévue.

Chaque groupe se dirigea alors sous la conduite de ses commissaires, vers son « Podium », pour l'exécution des démonstrations. Les « Podiums » où siégeaient les jurys chargés d'apprécier les chansons et les danses étaient situés : 1er Podium place Vanhœnacker ; 2 place de la Nouvelle-Aventure ; 3 place Madeleine Caulier ; 4 place Wicar ; place du Concert.

Tout se passa en bon ordre selon les prévisions.

La Chanson de la Bière

Au cours de la soirée, divers concerts furent donnés. Le principal eut lieu au Jardin Vauban.

« La Chanson de la Bière » de A Labbe et Gavelles, y fut exécutée en toute perfection par un ensemble de sociétés chorales groupées autour des Orphéonistes, qui ne laisse rien à désirer.

En cette œuvre de belle venue, A. Labbe et Gavelles célèbrent les qualités de la blonde et réconfortante bière des Flandres, boisson chère aux travailleurs de chez nous.

L'Harmonie des Etablissements Kestner et Neu participa au concert donné au Jardin Vauban.

Quant à la Musique municipale des Sapeurs Pompiers de Lille elle donna, sous la direction de son chef, M. Laigle, un concert fort goûté des dilettanti sur la place de la République.

Ainsi se termina cette belle journée de festivités qui marquera dans les fastes de la ville de Lille.

Pour la quatrième fois, la « Grande Kermesse de Lille » a brillamment réussi. Nous devons en savoir gré — répétons-le — à M. Moithy, commissaire général, à son aide dévoué, M. Desrousseaux, à tous ceux qui furent à la peine et méritent bien aujourd'hui d'être cités avec reconnaissance.

V. B.

Les atterrissages des ballons du grand prix des Sociétés affiliées à l'Aéro-Club de France

Comme nous l'avions indiqué hier, les aérostats participant au Grand Prix des Sociétés affiliées à l'Aéro-Club de France partis du Champ de Mars à Lille dimanche après-midi ont bien pris la direction de la Belgique où de l'Allemagne.

Nous donnons ci-dessous divers atterrissages qui se sont effectués dans de bonnes conditions.

Auger et Demuyter semblent jusqu'à présent avoir parcouru les plus longues distances.

N° 1. M. Auger, pilote du « Marie-Jeanne » (Aéro-Club de France) atterri à Nimègue (Hollande) à 22 h. 15.

N° 4. M. Demuyter, pilote du « Belgica » (Aéro-Club de France), atterri à Schaphuysen (Rhénanie), à 24 heures.

N° 7. M. Cormier, pilote de l' « Anjou » (Aéro-Club de France) atterri à 22 heures à l'est de Malines (Belgique).

N° 11. M. De Bruycker, pilote de l' « Emulation du Nord » (Aéro-Club du Nord) atterri à Capelle Saint-Ulrich.

N° 12. M. Blanchet, pilote de « Fernande » (Aéro-Club de France), atterri à 20 h. 30 à Grammont (Belgique).

N° 14. M. Hesvel, pilote de l' « Azur II », atterri à Chepdal près de Bruxelles.

N° 16. M. Veenstra, pilote du « Prince Léopold » (Aéro-Club de France), atterri à 20 h. 30 à Tverbek-Grammont (Belgique).

N° 2. M. Ravaine, pilote de l' « Azur I », atterri à 21 heures à Haecht, province du Brabant (Belgique).

N° 10. M. Defives (Aéro-Club de France), pilote du « Jeanne d'Arc » atterri à Khekoven près de Bruxelles à 24 heures.

T. S. F. simple, puissant, sélectif, secrets du succès de notre C 119 bis, 4 lampes, à 290 fr. Catalogue R illustré franco 0 fr. 60. A. MARCHANDIER 11, r. St-Pierre-St-Paul, Lille. 10718

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Ciel nuageux à tendance orageuse. Vent de Nord-Est assez faible 3 à 5 mètres.

Température minimum 5°.

Nos Présidents à Strasbourg

MM. Doumergue et Painlevé ont visité l'hôpital et ont assisté à une grande revue de troupes ; partout, ils ont été l'objet d'inoubliables ovations ::: :::

Strasbourg, 1er juin. — Le temps est superbe ce matin. La ville, parcourue par les Sociétés de gymnastique, musique en tête et les nombreux Alsaciens accourus de tous les points du Bas et du Haut-Rhin, présente la plus vive animation.

M. Gaston Doumergue quitte le commissariat général à 9 h. 30, en automobile, accompagné de MM Painlevé, Peirotes, maire, et M. Borromée, préfet, pour aller visiter l'hôpital.

MM. Schrameck, ministre de l'Intérieur, Cacaud, commissaire général, accompagnent les présidents dans leur visite de l'hôpital.

PRES DES MALADES

M. Doumergue prodigue aux malades les paroles de réconfort et félicite le personnel médical.

En quittant l'hôpital, M. Doumergue remet 1.000 francs pour les malades et 3.000 francs pour les pauvres de la ville.

UN FANION AUX AVEUGLES DE GUERRE

Le cortège part à 10 h. 45, pour le palais du Rhin, place de la République où les troupes de la garnison sont massées.

Avant de prendre place dans la tribune dressée au pied du palais du Rhin, M. Gaston Doumergue remet un fanion aux aveugles de guerre. Le Président de la République s'exprime en ces termes : « Au nom de la patrie reconnaissante, je remets ce drapeau aux aveugles de guerre, parmi les mutilés de guerre, les aveugles sont les plus chers au cœur de la patrie. Le fanion sera pour vous un souvenir de votre gloire et de la reconnaissance de la patrie ».

Le défilé des troupes

Les deux présidents, du haut de la tribune, assistent au défilé des troupes à côté des ministres, du maire, des sénateurs, députés et des autorités. Le général Mandelon commandant la 42e division présente les régiments.

Le Président salue les drapeaux, les personnages officiels, les Alsaciens et tous les assistants sont transportés littéralement du plus pur enthousiasme patriotique. Le défilé est terminé à 11 h. 45.

Le Président de la République quitte la place de la République au milieu des acclamations frénétiques.

« VIVE DOUMERGUE, VIVE PAINLEVÉ ! »

Le cortège présidentiel traverse encore une fois les rues pour retourner au commissariat général. La foule très dense crie : Vive Doumergue ! Vive Painlevé ! Vive la France.

Le cortège, quelques minutes après, quitte le commissariat général pour se rendre à la Préfecture où le Conseil général du Bas-Rhin offre un déjeuner en l'honneur du Président de la République.

LE DISCOURS DE M. BORROMÉE

Au dessert, M. Borromée prononce le premier discours. Il dit la fidélité à la mère patrie de l'Alsace, pays d'invincible espérance.

L'orateur se fait ensuite l'interprète de l'Alsace qui désire que la France l'aide et garantisse son effort qu'elle veut paisible, fécond et fraternel. Le débat politique et social, dit-il, peut se concilier sans effort avec l'amitié et la confiance mutuelle.

MM. Oberkirch, député, président du Conseil général et Ch. Cazalet, prennent à leur tour la parole. Ce dernier confie au maire de Strasbourg le drapeau tricolore « sous les plis duquel 1.500.000 de nos enfants sont tombés pour que la France vive ».

Le discours de M. Painlevé

A l'issue du banquet, M. Painlevé prononce son discours. Il rappelle la dure captivité subie pendant un demi-siècle par l'Alsace et la Lorraine et l'admirable, la miraculeuse fidélité de leurs habitants à la patrie. L'Alsace, déclare le Président du Conseil, n'a-t-elle pas, depuis des siècles, donné l'exemple des libertés communales, de l'indépendance individuelle. Hier encore, n'affirma-t-elle pas sa foi dans l'idéal républicain ? La vérité, c'est qu'en six ans, la transfusion législative réglementaire s'est opérée dans son ensemble avec un succès qui a surpris et peut être déçu maint observateur étranger ; cela sans imposer à l'activité alsacienne aucune gêne sensible.

Dans les questions les plus délicates nous avons voulu éviter toute mesure qui pourrait inquiéter des consciences.

DES ASSURANCES A L'ALSACE

Le Président dit en outre : « D'abord, aucune mesure ne sera prise sans que les représentants de l'Alsace aient été consultés en particulier. Le jeune et éminent sous-secrétaire d'Etat à la Présidence sera toujours prêt à recevoir leurs suggestions et leurs conseils. La seconde assurance, c'est que le Comité consultatif sera très prochainement constitué et constitué de façon que toutes les opinions y soient représentées.

STABILITÉ, SÉCURITÉ

» Mais il est deux conditions essentielles qui dominent toutes les autres, sur lesquelles insistait hier le président de la Chambre de Commerce ; elles se résument en ces deux mots : stabilité, sécurité. Sans elles, point de commerce ni d'industrie prospères, messieurs, vous n'ignorez pas que le Gouvernement ne veut épargner aucun effort pour étayer solidement cette stabilité. Vous savez que le crédit de la France n'a rien à redouter, à moins de s'abandonner lui-même. Aidez-nous à franchir ces moments difficiles, où il suffit de ne pas croire au danger pour qu'il s'évanouisse. Mais la condition capitale, c'est la sécurité, sans laquelle la vie de notre marche d'Alsace n'est qu'une perpétuelle inquiétude ».

UNE HEURE DE SEPTEMBRE 1917

M. Painlevé rappelle ensuite certaine heure de septembre 1917, à laquelle il se félicite d'avoir été mêlé. Le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne s'étant affirmé favorable à la revendication de la France concernant l'Alsace-Lorraine, M. Painlevé avait demandé aussitôt au Premier anglais, M. Lloyd George une entrevue, qui eut lieu au début d'octobre à Boulogne et avait réclamé de lui l'engagement solennel et public de la Grande-Bretagne de ne point poser les armes tant que l'Alsace et la Lorraine ne seraient pas redevenues françaises.

LA GRANDE-BRETAGNE A TENU PAROLE

L'heure était une de ces heures sombres, dont parlait tout à l'heure M. Oberkirch. Le front russe croulait, la ruée sur notre frontière des armées allemandes, engagées à l'est, étaient à prévoir dans un bref délai. Ni M. Lloyd George ni moi ne nous faisions d'illusion sur les épreuves et les périls qu'allait connaître encore la cause des alliés. Mais plus l'avenir immédiat était sombre, plus j'estimais indispensable de prononcer des paroles sans retour. Quelques jours plus tard, il proclamait solennellement que la Grande-Bretagne était derrière la France avec toutes ses forces, jusqu'au jour où la grande iniquité commise en 1871 aurait été intégralement réparée. Cette parole, la Grande-Bretagne l'a tenue, le peuple français a tenu également la sienne sans défaillance.

UNE ALSACE FRANÇAISE DANS UNE EUROPE RECONCILIÉE

C'est toute son existence qu'engagerait la France, si l'Alsace était menacée, conclut le Président.

De toute sa volonté, de toute sa raison, de toute sa sensibilité, notre pays n'aspire qu'à être un bon ouvrier de la Paix, d'une paix juste, où il n'y ait plus d'oppresseurs ni d'opprimés. Cette aspiration ne s'accompagne ni d'utopies, ni d'aveuglements.

Il termine en souhaitant de voir l'Alsace, qui est absolument française, dans une Europe réconciliée.

Encore quelques mots du Président de la République

Strasbourg, 1er juin. — Au déjeuner offert par le Conseil général, M. Gaston Doumergue, bien qu'il ne dut pas primitivement prendre la parole, a tenu à exprimer à nouveau ses remerciements pour l'accueil émouvant que lui a fait Strasbourg. Aussi compte-t-il revenir pour un plus long voyage. Le Président de la République n'oubliera jamais cette journée. Il quitte l'Alsace avec cette confiance certaine dans les destinées de notre pays.

Nous nous retrouvons aujourd'hui réunis, a-t-il dit en terminant, rien ne nous séparera plus jamais.

La fête fédérale des Sociétés de Gymnastique

Strasbourg, 1er. — La fête fédérale se déroule sur l'Esplanade, grand champ de manœuvre des casernes de Strasbourg. Le cortège présidentiel traverse les faubourgs de la ville neuve. Au milieu des manifestations enthousiastes des Strasbourgeois, un soleil étincelant éclaire les milliers de gymnastes qui, dans le quadrilatère de 500 mètres de côté, exécutent par groupes les mouvements les plus divers.

UNE FÊTE SEMBLABLE A LYON EN 1926

Strasbourg, 1er. — La ville de Lyon a été choisie pour être le théâtre de la Fête fédérale des Sociétés de gymnastique en 1926.

UNE DÉCORATION

Strasbourg, 1er. — A l'occasion de la 47e Fête fédérale, est nommé officier d'académie, M. COURQUIN, *Bruay-en-Artois*.

Sunlight
Savon
VOIR EN DERNIERE PAGE

La Guerre au Maroc

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le maréchal Lyautey a félicité les chefs placés sous ses ordres

Rabat, 31 mai. — Au moment où la réorganisation du commandement sur le front nord entre en vigueur, le maréchal Lyautey publie un ordre général par lequel il exprime sa haute satisfaction à ceux qui ont assumé la charge de la direction locale des opérations pendant cette première période, avec les moyens les plus réduits.

Le maréchal cite tout d'abord, parmi ces chefs, le général de division Calmel, adjoint au commandant en chef qu'il a si activement aidé et suppléé dans la zone des opérations assurant l'organisation générale, le plus prompt acheminement des réserves et des renforts, donnant les directives les plus avisées et les plus efficaces au général de Chambrun, et qui ayant à faire face seul au début à l'agression rifaine dans les conditions de saison les plus défavorables, par suite de la prolongation des pluies et des difficultés de communications et ne disposant encore que des effectifs les plus restreints, a su, grâce à sa connaissance du pays et des populations, à son activité, à son esprit d'initiative et à son sang-froid qui ne s'est pas démenti un seul instant, faire face à la situation, la sauvegarder avec la plus grande énergie jusqu'à l'arrivée des moyens nécessaires et maintenir chez tous l'élément capital du succès, la confiance ».

Arrivée d'unités navales à Casablanca

Casablanca, 1er. — Le croiseur « Metz » et les torpilleurs « Annamite » et « Bambara » sont arrivés aujourd'hui à Casablanca.

MISE EN VIGUEUR OFFICIELLE DU STATUT DE TANGER

Tanger, 1er. — Aujourd'hui a été proclamée solennellement la mise en vigueur officielle du statut de Tanger. En présence d'un délégué du Sultan, après une salve de 21 coups de canon, le mendoub a donné lecture des dahirs prescrivant la mise en vigueur de la Convention et des dahirs instituant un comité de contrôle et un tribunal mixte convoquant l'assemblée législative et nommant officiellement un administrateur général. La lecture a été faite en arabe par le Memdoub en français et en espagnol par les vice-consuls de France et d'Espagne.

La France n'a pas à recevoir de leçons de générosité des Etats-Unis

UNE MISE AU POINT A PROPOS DES DETTES

Londres, 1er. — L'« Observer » a publié, les 10 et 17 mai, des articles du sénateur Borah. Ces articles, publiés également dans la presse des Etats-Unis, faisaient partie de la propagande antifrançaise qui est en ce moment particulièrement active dans les pays anglo-saxons, dans les pays scandinaves, etc.

M. William Bonnet qui appartient à l'Association France-Grande-Bretagne, adresse aujourd'hui à l'« Observer » une lettre de protestation contre les assertions du sénateur Borah.

Cette lettre fait remarquer, notamment, que si le contribuable américain paie en moyenne, selon le sénateur Borah, 68 dollars d'impôts, alors que le Français n'en paie que 33, l'impôt payé par les Français est, comparativement, beaucoup plus lourd. En outre, si la France, suivant le sénateur, a à payer chaque année de 153 à 175 millions de dollars aux Etats-Unis, le sénateur Borah oublie que la France a à payer une somme égale à la Grande-Bretagne. Cela représente donc, pour la France, des annuités de 6 à 7 milliards de francs.

De plus, il n'est guère possible de transférer à l'étranger des sommes aussi considérables sans causer un préjudice économique très grave à la fois à la nation créancière et à la nation débitrice.

Il n'est pas exact non plus que les Etats-Unis aient soldé avec une remarquable promptitude, la dette contractée naguère par eux envers la France, en 1776. La conduite de la France, sous Louis XVI, envers les Etats-Unis, a été autrement généreuse que celle des Etats-Unis envers la France à l'heure actuelle.

La France, loin de passer volontairement ses dettes sous silence, ou de les répudier, avait demandé, dès le 18 décembre 1918, la convocation d'une Conférence au sujet du remboursement des dettes interalliées. Le Trésor américain avait répondu, le 29 janvier 1919, qu'il consentait à ce qu'il fût tenu compte des paiements que la France était en droit d'attendre de l'ennemi.

En conclusion, l'auteur de la lettre estime qu'en réalité les Etats-Unis semblent aujourd'hui considérer cette déclaration du Trésor américain comme nulle et non avenue.

De l'or, de l'argent tombaient d'une fenêtre à Caudry

Samedi après-midi, les habitants de la rue Chanzy, à Caudry, étaient mis en émoi par les vociférations d'un vieillard, M. Edouard Beauvillain, 65 ans, qui habite seul, le numéro 21 de la même rue. On se trouvait en présence d'un fou. Après avoir déménagé une partie de son mobilier, le dément ouvrit la fenêtre de sa demeure et jeta à pleines mains sur la chaussée des pièces de cinq francs en argent et des louis d'or.

L'agent Jocaille, prévenu aussitôt, recueillit l'argent, soit une somme de 1.700 francs, qu'il déposa au commissariat de police.

Le pauvre fou a été conduit d'urgence en automobile, à Esquermes, pour y être interné.

LE MONOPOLE DES TABACS

On s'imagine généralement qu'il date du premier Empire. Erreur qu'il convient de rectifier. C'est à Napoléon, il est vrai, que nous devons l'organisation actuelle et la création de cette ineffable administration qui s'appelle la Régie. Mais le monopole, c'est Louis XIV qui l'institua en 1764.

Et déjà, sous Louis XIII, un impôt frappait le tabac.

En 1629, la consommation du « petun » — c'est ainsi qu'on appelait alors le tabac — commençait à se répandre en France. Richelieu pensa qu'il pouvait être opportun d'en tirer profit pour l'Etat. Dans ce but, il fit signer au roi Louis XIII, à la date du 17 novembre 1629, un édit par lequel un droit d'entrée de trente sols par livre était mis sur les tabacs. Ce droit avait pour but d'empêcher l'entrée en trop grande abondance des tabacs étrangers, « attendu, disait l'ordonnance, que nos sujets, à cause du bon marché, en prennent à toutes heures, dont ils reçoivent grand préjudice et altération en leur santé... »

Tel est le premier acte fiscal touchant le tabac. Vous y pouvez constater cette belle hypocrisie qui est la marque du fisc en tous pays, et qui consiste à dissimuler sous des airs de sollicitude pour les contribuables, le féroce appétit de l'Etat.

Quarante-cinq ans plus tard, Louis XIV décidait : « Tout le tabac de notre Royaume sera, à l'avenir, vendu, tant en gros qu'en détail, par ceux qui seront par nous préposés... »

Le monopole était créé... Fumeurs, mes frères, je crois bien qu'après la révocation de l'Edit de Nantes, c'est la plus vilaine action que l'histoire puisse reprocher au Roi-Soleil !

Le privilège que l'Etat s'était arrogé sur le tabac fut affermé à un certain Jean Breton, *moyennant 600 000 livres par an*. Ce fut une bonne affaire pour le fermier. Une si bonne affaire que, peu à peu, le prix du fermage augmenta, laissant cependant des bénéfices de plus en plus grands aux tenanciers de la ferme.

Au XVIIIe siècle, la mode de priser, si répandue à la cour et à la ville, rapportait gros à l'Etat. En 1785, la consommation était de 15 millions de livres ; le tabac se vendait, en moyenne, trois livres six sols et rapportait 32 millions de livres annuellement.

∴

La Révolution supprima le fructueux monopole et proclama la liberté de la culture et de la vente. Seul, le tabac étranger demeura imposé à l'entrée, comme au temps de Louis XIII. Mais la production indigène suffisant aux besoins des consommateurs, l'importation étrangère se trouva réduite à rien, et le fisc perdit une de ses meilleures ressources.

Napoléon, à l'époque de son apogée, c'est-à-dire à l'époque où de grands besoins d'argent se faisaient sentir, pensa tout d'abord à rétablir le monopole.

Dans un bal, donné à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise, l'empereur avait remarqué une dame couverte de superbes diamants. Il s'informa de la profession du mari, capable de semblables folies, et, apprenant que le personnage était fabricant de tabacs, il se dit qu'il y avait là une source de trop gros bénéfices pour que l'Etat le laissât à d'autres qu'à lui-même.

Quelques jours plus tard, la Régie était constituée par décret, et chargée d'acheter les tabacs en feuilles, de fabriquer le tabac et de le vendre. Un certain nombre d'usines, appartenant à des particuliers, existaient en France pour la fabrication des tabacs ; elles furent rachetées. Il en coûta à l'Etat plus de cent millions.

Mais ces cent millions étaient un excellent placement.

En 1811, les bénéfices de la Régie montaient à 24 millions. Ils atteignaient 32 millions en 1815.

Reproduisons quelques chiffres qui montent quels furent, de vingt ans en vingt ans, les progrès du monopole :

En 1836, *cinquante-deux millions* ;
En 1855, cent quatorze millions ;
En 1875, deux cent cinquante-cinq millions ;
En 1895, trois cent douze millions ;
En 1905, trois cent soixante-et-onze millions.

Un avant avant la guerre, les 400 millions étaient dépassés.

Bref, de 1811 à 1914, on a pu évaluer le bénéfice de l'Etat sur le tabac à plus de SEIZE MILLIARDS.

C'est un chiffre, mais ce n'est rien. Depuis la guerre, une véritable frénésie tabagique s'est emparée des Français — et aussi des Françaises. Plus le tabac est cher, plus on fume. Et les profits de la Régie atteignent un taux invraisemblable. La vente des tabacs a largement dépassé le milliard annuel en 1920 ; le milliard et demi en 1921, et les deux milliards en 1924...

A la faveur du monopole, les profits n'ont cessé de grossir. Et la Régie les a voulus de plus en plus forts.

Bientôt, le tabac, en France, se vendra au poids de l'or.

Qu'importe, au surplus !... Les fumeurs supportent tout plutôt que de renoncer à leur passion, plutôt que de tenter de la réfréner. Si bien que, chaque fois que le prix de la denrée augmente, la consommation fait de même.

Alors, l'Etat aurait bien tort de se gêner.

Ernest CAUT.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1925. — N° 56

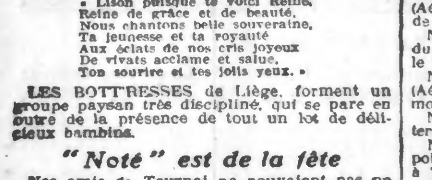

Je déposerais une plainte, ajouta Régine, et je ferais une enquête.

Songez ce que doivent être les souffrances de la malheureuse, si, comme j'en suis certaine à cette heure, elle a tout son bon sens.

Songez à ce qu'elle doit souffrir de se voir enfermée, réduite à l'impuissance, séparée de sa fille !

Le père eut un frisson.

— Oui, fit-il, c'est horrible !

— Et vous, qui pouvez la délivrer, dont le devoir est de la délivrer, vous hésiteriez ?

— Non, non, fit le vieillard, et si je savais que tout cela est vrai, j'irais moi-même briser les portes de la maison où ma malheureuse enfant est retenue prisonnière.

— Il n'en faut pas tant, fit Régine.

Il s'agit simplement de prévenir le Procureur de la République.

Si vous vous décidez, je vais vous donner l'adresse de mon avocat, qui est déjà au courant de l'affaire, et vous aidera pour les démarches à faire.

Mais ne perdez pas de temps.

Pensez aux angoisses de votre malheureuse enfant !

Le père d'Etiennette paraissait sérieusement ébranlé.

Ce qui l'arrêtait encore, c'était la conviction qu'il avait de la probité de son gendre.

Il ne pouvait se faire à la pensée qu'il eût pu jouer un rôle pareil à celui qu'on lui attribuait et qui aurait fait de lui le plus lâche et le plus hypocrite coquin qu'il eût connu.

Et le pauvre homme ne voyait pas, ignorant qu'il eût à se venger de la trahison d'Etiennette, quel intérêt eût pu le faire agir ainsi.

Et tout à coup, il dit :

— Ecoutez, madame : tout ce que vous venez de me dire là est encore bien obscur pour moi et j'ai peine à croire à tant de canaillerie de la part d'un homme que j'ai estimé jusqu'ici et qui avait pour ma fille beaucoup d'affection, j'en suis certain.

Je demande à avoir avec lui une dernière explication, à savoir si vraiment il cherche à m'empêcher de voir ma fille et si ses réponses ne sont pas suffisantes, je me rendrai aussitôt chez votre avocat.

— Voici, dit Régine, son nom et son adresse.

— Et j'irai avec lui déposer une plainte.

Je ne veux pas être joué !

Et je ne veux pas surtout qu'on martyrise ma fille.

Régine s'en alla sur cette promesse.

Elle était sûre maintenant du bonhomme.

Elle était sûre que bientôt elle saurait si Mme Bardin était folle ou non, et si elle n'était pas folle, comme elle en avait la conviction, elle aurait par elle des détails qui lui feraient peut-être voir clair dans les ténèbres où elle se débattait.

Elle sortit de cette visite les traits presque rassérénés et le cœur plein d'espoir, pensant déjà tenir sa vengeance, et la satisfaction qui apparaissait sur son visage, jusque-là voué aux tristesses, n'échappa point à son frère qui l'attendait pour dîner en compagnie de Léon.

Le misérable n'était pas sans inquiétude.

Il savait que Régine était partie depuis le matin, mais il ignorait où elle avait été et ce qu'elle méditait. Et il avait toujours peur qu'un hasard la mît sur la trace de son crime. Il aurait voulu la renvoyer en province, car il ne vivait pas depuis qu'elle était à Paris, mais il ne savait pas quel moyen employer pour arriver à son but sans attirer sur lui des soupçons déjà éveillés peut-être.

Et quand la jeune fille prit place à table, il lui dit de son air narquois :

— Nous n'espérions plus te voir, Léon et moi, et j'allais donner l'ordre de faire servir.

Nous te croyions repartie.

— Je ne serais pas partie, dit Régine, sans vous prévenir.

Et d'ailleurs, je n'ai pas l'intention de quitter Paris en ce moment.

Trop de devoirs m'y retiennent.

— Quels devoirs ?

— Des devoirs que vous ne pouvez comprendre.

— M. Muller pourrait apprendre que tu es ici.

— Eh bien ?

— Il serait en droit de se froisser. Tu sais ce qui a été convenu.

— Que je serai sa femme ? Hélas ! je ne l'ai point oublié.

— Que tu irais ensevelir en province...

— Le secret de ma faute ? Je n'ai rien oublié de cela.

Mais il est une chose, mon frère, que je n'ai pas oubliée, non plus : c'est le désir de venger celui qu'on m'a tué ! Or, je sens que l'heure de cette vengeance approche...

Et ce n'est pas au moment où j'y touche peut-être que vous me la ferez abandonner !

Les deux frères s'étaient regardés.

Léon était devenu blanc comme la nappe de la table.

Gustave avait eu dans les yeux un éclair de colère et ses poings s'étaient serrés.

Il dit néanmoins, sans laisser voir l'angoisse qui l'avait soudain saisi :

— Ta vengeance ! Ta vengeance ! Tu l'as, puisque l'assassin est condamné.

— Ce n'est pas l'assassin !... dit violemment Régine. Ce n'est pas l'assassin. J'en suis sûre maintenant M. de Trémont est innocent, et je suis sur les traces du misérable !

Un même frisson passa dans les moelles des deux frères.

Léon ouvrit la bouche pour crier, mais son frère lui saisit rudement le bras.

Et il se tut.

Mais on sentait qu'il ne serait pas longtemps maître de lui.

Et Gustave dit à Régine :

— Je ne veux plus entendre parler de cette affaire.

Nous ne pouvons, ni mon frère, ni moi, partager ta folie.

Pour nous, comme pour tout le monde, l'assassin de M. de Moodion est celui que les jurés ont condamné, qui n'a pu donner au tribunal l'emploi de son temps.

Nous n'avons pas à chercher autre chose, et cela, du reste, ne nous intéresse pas autrement.

Nous ne pouvons pas là-dessus partager tes idées, qui sont des idées folles.

— Je n'aurais pas parlé, dit Régine, si vous ne m'aviez pas interrogée.

— Je voulais savoir, en qualité de chef de famille, où tu avais passé ton temps, car tu as été toute la journée absente.

Et on pourrait s'étonner...

— De quoi ?

— Qu'une jeune fille...

— Je ne suis plus une jeune fille, vous le savez bien.

Je suis une veuve.

Et les veuves peuvent aller partout.

— Pour tout le monde, tu es une jeune fille.

Tu es fiancée, même.

Et j'ai le droit de veiller.

— Sur ma vertu ?

— Sur ton honneur, sur ta considération.

— Sois tranquille, dit Régine, ce n'est pas chez un amant que tu me surprendras.

Laisse-moi à mes affaires.

Je ne m'occupe pas des tiennes.

Je t'ai donné tout ce que je pouvais te donner, mon bonheur, le souvenir de mon amour. J'ai immolé à tes intérêts tout ce qui m'était cher, tout ce qui me tenait au cœur par quelque lien.

— Je ne voudrais pourtant pas te voir t'hypnotiser sur cette idée qu'un condamné est innocent et que tu es seule à le croire.

— Seule ! fit la jeune fille, si tu savais déjà combien il en est qui la partagent, mon idée, et combien il en est qui sont convaincus.

Il y en a même qui savent, mon frère, et qui me diront...

Sois tranquille, la lumière se fera et avant peu.

— C'est la grâce que je te souhaite ! dit Gustave d'Ormutz avec un rire qui sonna faux.

Léon claquait des dents.

— A table, dit Gustave, pour couper court à l'incident.

Mais il resta rêveur, et, malgré son empire sur lui-même, il eut peine à dissimuler le malaise, l'inquiétude même qui s'étaient emparés de lui devant les menaces mystérieuses de sa sœur.

Après le départ de Régine, la petite Adrienne était venue rejoindre son grand-père.

— Eh bien ! grand-papa, demanda-t-elle, est-ce que cette dame t'a parlé de maman ? Est-ce que nous la verrons bientôt ?

— Je l'espère, dit le vieillard, et je vais attendre ton père pour lui parler et pour aller la voir demain avec lui.

— Est-ce qu'on m'emmène ? interrogea la fillette.

— Je ne sais pas, cela dépendra de l'état dans lequel nous trouverons ta pauvre mère.

— Elle est donc bien malade ?

— Je ne puis rien dire avant de l'avoir vue.

— Et tu crois que tu la verras, grand-papa ?

— J'en suis sûr, répondit le grand-père avec un ton d'assurance et presque de défi qui frappa vivement l'enfant.

L'ancien boulanger de Lannion, homme un peu fruste, mais énergique et droit, n'admettant pas qu'on employât le mensonge et le faux-fuyant dans les pratiques usuelles de la vie, pas plus que dans le commerce, qu'il avait exercé loyalement pendant de longues années.

Il exécrait les gens qu'il surprenait manquant de franchise, et depuis que Régine d'Ormutz avait jeté le soupçon dans son âme, il se jurait, comme il le disait, de tirer cette affaire au clair et d'avoir avec son gendre une explication décisive.

S'il n'en était pas satisfait, il verrait ensuite ce qu'il ferait, mais, à aucun prix, il ne permettrait qu'on disposât de la liberté, du bonheur de sa fille sans qu'il fût pris comme arbitre de ce qu'il convenait de faire.

Si elle était réellement folle, comme son gendre le prétendait, il voulait lui faire donner lui-même les soins dont elle avait besoin, et être mis au courant des mesures qui seraient prises pour éviter tout accident et lui rendre la santé.

Et si elle n'était pas folle, ainsi que cette jeune femme venait de l'affirmer, et ainsi